



REGLEMENT

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA NUMÉRIQUE

7^{ème} Edition du 4 au 9 Décembre 2020 - Cotonou



Article 1 – Objectifs

Le Festival International du Cinéma Numérique est organisé par **FICNC PRODUCTION**. Il a pour objectif de faire découvrir au public la diversité de la création cinématographique issue du numérique.

Le festival proposera:

- une sélection internationale de films tous genres confondus à la découverte des nouveaux talents les plus créatifs
- une sélection spéciale "de *África a America Latina*" présentant des films qui font un pont entre les deux continents
- des rencontres avec les réalisateurs et des professionnels de l'audiovisuel

Article 2 – Conditions de participation

Tout film (fiction, animation, documentaire, clips, courts ou longs métrages, films d'école...), achevé **après janvier 2018**, peut être soumis au comité de sélection du festival.

Les films doivent avoir été tournés en numérique.

Tous les films devront obligatoirement être en version française ou sous-titrés en langue française.

Article 3 – Inscription

L'inscription au festival est ouverte à tous et gratuite.

Le réalisateur ou société de production peut proposer plusieurs films, mais un bulletin d'inscription doit être rempli pour chaque film envoyé.

Les réalisateurs et sociétés de productions souhaitant participer au festival devront renvoyer le dossier d'inscription ainsi que leur film **avant le 30 Juin 2020 inclus**.

Bulletin d'inscription dûment rempli et signé (par une personne détentrice des droits), accompagné du **DVD ou Clef USB** de votre film, à envoyer par courrier postale:

ADRESSE POSTALE:

Bonfils Polycarpe TCHIAKPE
Promoteur du Festival FICNC

Festival International du Cinéma Numérique de Cotonou
BP: 442 Ouidah – Bénin

Seront joints, un synopsis du film, une biographie/filmographie du réalisateur, ainsi qu'une photo du film, sur CD ou par mail à: dangbecinema@gmail.com



FICNC PRODUCTION

N° IFU: 1201641065809 / N°: 0001536-ABC/MICPME/DGCI/GUFE

Adresse postale : BP : 442 Ouidah-Bénin - Tél : (229) 97 22 32 67 (Bénin) - Mail : dangbecinema@gmail.com

Les réalisateurs sont invités à vérifier soigneusement la copie de leurs dvds avant envoi.

Nous tenons à signaler que les courriers à destination du continent africain mettent parfois plusieurs mois pour arriver par voie postale. Aussi les participants non résidents en Afrique sont invités à prendre en compte ces délais.

Article 4 – Support

Support de projection accepté DVD et Clé USB.

Ils seront conservés par le comité d'organisation du festival à des fins d'archivage. Néanmoins, les réalisateurs désireux de récupérer leur dvd devront faire parvenir, en même temps que leur film, une enveloppe suffisamment affranchie en vue du renvoi par courrier. Le comité d'organisation prendra le soin de conserver une copie.

Article 5 – Sélection

La sélection sera effectuée par la direction artistique du festival, qui s'attachera plus particulièrement aux œuvres faisant preuve de pertinence quant à la mise en scène et à l'utilisation de l'outil numérique.

Les réalisateurs, dont les films auront été sélectionnés, seront avertis par mail, par téléphone ou par courrier, dans les meilleurs délais. Ils seront invités à participer aux projections et rencontres tenues lors du festival. Le festival prendra en charge les frais de leur séjour.

Article 6 – Projection

La 7ème Edition du Festival International du Cinéma Numérique se tiendra du 04 au 09 Décembre 2020, à l'ESPACE TCHIF, Cotonou, Bénin.

Toutes les projections et rencontres avec les professionnels du cinéma seront en entrée libre. Il y a remise de prix prévue.

Article 7 – Droits de diffusion et duplication

Selon les règlements internationaux en vigueur, le festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections pour chaque film sélectionné.

Aucune projection organisée dans le cadre du festival n'est rémunérée.

Le festival se réserve le droit de choisir les dates de projection des films sélectionnés.

Le festival se réserve le droit de promouvoir les films sélectionnées, sous forme d'extraits n'excédent pas trois minutes ou 10% du film.

Article 8 – Cas non prévus et contestation

Les organisateurs se réservent le droit de différer ou de suspendre le festival, de modifier le présent règlement, d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

Tous les cas non prévu par le présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation, arbitre en cas de différend.

La participation au Festival International du Cinéma Numérique entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.



FIGNC PRODUCTION

N° IFU: 1201641065809 / N°: 0001536-ABC/MICPME/DGCI/GUFE

Adresse postale : BP : 442 Ouidah-Bénin - Tél : (229) 97 22 32 67 (Bénin) - Mail : dangbecinema@gmail.com